



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB

Comité de suivi du 5 juillet

Déclaration CGT

Nous sommes à deux mois de la mise à disposition des personnels des laboratoires d'hydrobiologie DREAL vers les directions régionales de l'OFB et de nombreuses questions restent toujours sans réponse.

Pour aborder le côté organisationnel de ce transfert et le fonctionnement des laboratoires au 1^{er} septembre, la visibilité est clairement insuffisante.

Nous serons sous l'autorité des directions régionales de l'OFB mais en utilisant des véhicules DREAL et en restant dans des locaux DREAL. Qu'en est-il des autorisations, conventions, assurances ???

Les campagnes de prélèvements sont en cours et les déplacements ne vont pas s'arrêter au 1^{er} septembre. Pourtant, nous ne disposons d'aucune information sur les ordres de mission qui devraient nous permettre de continuer à travailler en toute confiance.

Nous n'avons pas plus d'informations sur les remboursements de frais des agents en déplacement à partir du 1^{er} septembre. Si le règlement intérieur de l'OFB s'applique aux agents mis à disposition au 1^{er} septembre, quels sont les outils dont ils disposent pour gérer et organiser leur temps de travail, leur télétravail ...

Sur l'aspect informatique, il est rassurant de savoir que les services informatiques des DREAL continueront de s'occuper de notre système informatique pendant un certain temps.

Nous avons questionné à plusieurs reprises sur l'inquiétude légitime des agents concernant l'accès et le montant de la restauration collective. Actuellement, les agents DREAL bénéficient d'une subvention d'action sociale qui leur permet de déjeuner avec un reste à charge relativement faible (autour de 2,60 € le repas). Etant donné que le transfert n'entraîne pas de mobilité géographique, les agents continueront à déjeuner dans leur restaurant administratif. Quel en sera le coût au 1^{er} janvier 2023 ?

Toujours dans le cadre de l'action sociale, les réponses pour l'accès au CGCV des enfants des agents transférés n'ont pas été fournies.

En ce qui concerne le transfert de nos missions, nous saluons le travail préparatoire réalisé par les différents groupes de travail. (...)

Les DR OFB essaient de faciliter ce transfert sur le plan des missions. Les rencontres, séminaires ont permis de mieux se connaître, d'échanger sur nos pratiques et d'envisager notre travail dans les mois à venir dans leur service.

Il n'empêche, ce qui aurait dû être le préambule à ce transfert, à savoir les travaux de la révision de la circulaire du 31/12/2012 n'ont toujours pas été communiqué. C'est pourtant la base de nos missions, celle qui justifie l'existence des laboratoires.

Nous rappelons que les cotations RIFSEEP de nos postes auraient dû être une priorité puisque nous changeons de structure, cela aurait permis aux agents de disposer d'éléments avant d'effectuer leur choix d'affectation et de transfert vers un établissement public.

La délivrance de la fiche financière comme cela avait été évoqué devait également faire partie des éléments éclairant le choix des agents dans la phase de pré-positionnement.

Enfin, pour ce qui concerne l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, la lecture du décret du 23/12/2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'État, nous conforte dans l'avis que les agents transférés peuvent prétendre au versement de cette indemnité. Nous pensons que les formations d'acculturation menées par l'OFB répondent aux exigences d'attribution de cette indemnité.

Nous regrettons que les temps d'échanges : webinaire, comité de suivi ... n'aient donné lieu à aucun compte-rendu. Les réponses informelles ne suffisent pas.

Nous attendons de votre part des réponses face à toutes les incertitudes soulevées.